



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rapport sur les Frères musulmans en France

Question au Gouvernement n° 715

Texte de la question

RAPPORT SUR LES FRÈRES MUSULMANS EN FRANCE

Mme la présidente . La parole est à Mme Alexandra Masson.

Mme Alexandra Masson . Monsieur le ministre de l'intérieur, commandé par votre propre ministère, le rapport sur les Frères musulmans en France dresse le portrait accablant d'une offensive islamiste organisée, structurée, infiltrée dans nos écoles, nos associations, nos institutions et jusque dans certains quartiers de notre République. (*Exclamations sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Ce rapport parle de faits documentés, vérifiés par les services de renseignement qui établissent l'existence (*Mêmes mouvements.* – Mme la présidente tape sur son pupitre pour demander le silence) d'une stratégie de conquête, de contournement des lois et d'entrisme idéologique à grande échelle.

En résumé, comme le dénonce depuis des décennies le Rassemblement national, la République est infiltrée et minée de l'intérieur.

D'où mes questions : souhaitez-vous vraiment faire de la lutte contre ces idéologies une priorité pour tous ? Souhaitez-vous faire sortir ces idéologies de l'ensemble des champs d'activité économique, social, culturel dans lesquels elles sont déjà présentes ? Souhaitez-vous empêcher tout financement direct ou indirect de ces idéologies ? Souhaitez-vous juguler leur prosélytisme dans la fonction publique et dans les entreprises ? Souhaitez-vous éloigner du territoire français les étrangers islamistes ? Souhaitez-vous faire du rattachement à l'idéologie islamiste une circonstance aggravante dans le code pénal et créer une peine d'indignité nationale pour ceux qui prônent des idéologies islamistes ?

Allez-vous enfin faire preuve de responsabilité et inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée la proposition de loi déposée par Marine Le Pen...

M. Jean-François Coulomme . Où est-elle ?

Mme Alexandra Massonil y a plus de quatre ans et visant à combattre les idéologies islamistes ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. Jean-François Coulomme . Marine Le Pen, en prison !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, *ministre d'État, ministre de l'intérieur*. Ce rapport – que j'ai trouvé sur mon bureau en

arrivant à Beauvau – a été commandé par les trois ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et des armées.

Mme Sandra Regol . Où se trouve la version intégrale du rapport ?

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Il souligne très clairement l'existence d'une menace pesant à la fois sur notre tissu associatif, sur les institutions républicaines et sur la cohésion nationale. Face à cette menace, il faut naturellement réagir et nous le ferons en agissant dans trois directions.

En premier lieu, il est important que l'État se réorganise parce que nous ne parviendrons pas à lutter contre l'entrisme islamiste si nous n'avons pas les bons outils, notamment en matière de renseignement. Ainsi, – un peu à l'image de ce que nous avons fait en matière de terrorisme et assez précisément dans la lignée de ce que nous avons fait pour lutter contre le narcotrafic – nous allons réorganiser l'État en créant une sorte d'état-major autour du renseignement territorial et une espèce de parquet pour la police administrative.

M. Antoine Léaument . C'est la police de la pensée !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Il s'agit de développer les entraves à l'encontre des entrismes dans notre tissu associatif.

La deuxième piste est celle d'un arsenal pour mieux tracer les circuits financiers, revoir le régime d'autorisation des ouvrages illicites, notamment étrangers, et faire en sorte que la dévolution de biens d'associations dissoutes ne puisse s'opérer au profit de terres étrangères.

Enfin, nous avons une stratégie informationnelle. Face à cette tactique de dissimulation qu'utilise l'entrisme islamiste, il faut pratiquer la transparence. Nous l'avons fait en publiant le rapport sur l'entrisme islamiste.

Mme Sandra Regol . Vous ne l'avez pas publié !

M. Bruno Retailleau, ministre d'État . Nous le ferons en formant les fonctionnaires, notamment les préfets, mais aussi en progressant dans la connaissance de ces mouvements islamisme par le biais, notamment, du savoir universitaire.

Croyez-moi, nous ne tergiverserons pas et notre main sera très ferme pour lutter contre ce que je considère comme une atteinte au tissu associatif, à la cohésion nationale et à la forme républicaine de nos institutions ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.– M. Mathieu Lefèvre applaudit également.)*

M. Sébastien Chenu . C'est mou du genou !

Mme la présidente . La parole est à Mme Alexandra Masson.

Mme Alexandra Masson . Vous le savez mieux que personne : la réponse ne peut être que législative ; elle doit être concrète.

Je vous le demande à nouveau : inscrivez à l'ordre du jour la proposition de loi de Marine Le Pen ! Elle répond à toutes les questions posées dans ce rapport et constitue la seule solution pour avancer concrètement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme la présidente . Pourrions-nous avoir moins de bruit dans l'hémicycle ? Le brouhaha constant gêne les orateurs et les ministres. Je vous remercie de faire silence.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 715

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 28 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2025